Examen professionnel pour le brevet fédéral
Spécialiste en organisation d'entreprise

Information

Moyens auxiliaires pendant les examens écrits

Outils autorisés :
Le principe du « livre ouvert » s'applique. Les outils tels que les livres, la littérature spécialisée, les textes de loi et les notes manuscrites sur papier sont autorisés.
Exceptions :
- Examens professionnels oraux

Outils non autorisés :
Il est interdit d'utiliser de l'encre rouge et des crayons à papier pour écrire
(exception : croquis, schémas ou dessins).
L'écriture avec des stylos FriXion est autorisée.**Moyens auxiliaires non autorisés :**
Pour écrire, il est interdit d'utiliser de l'encre rouge ou un crayon (exception : esquisses, schémas ou dessins).
L'écriture avec des stylos FriXion est autorisée.

Les moyens auxiliaires permettant une communication avec l'extérieur ne sont pas autorisés (notebook, netbook, smartphone, lecteur de livres électroniques ou autres terminaux similaires disposant d'interfaces de communication).

De plus, les appareils (tels que les réveils) qui pourraient perturber la concentration des autres candidats ne sont pas autorisés.

L'organisation de l'examen ne peut pas mettre à disposition des possibilités de connexion d'appareils dépendant du courant électrique.

Secrétariat d'examen, en juillet 2026